Lettre de reconnaissance des risques encourus

Conformément à l'Instruction AMF-DOC-2011-19, nous souhaitons vous faire part de notre décision de ne pas mettre en place de gates dans les documents réglementaires des fonds que nous gérons.

Nous reconnaissons de manière formelle les risques encourus par les OPC et ses actionnaires, tout particulièrement en cas de circonstances exceptionnelles de marché. En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité pour les OPC d'honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ces OPC.

Cette absence fait courir à l'actionnaire un risque additionnel de suspension plus rapide de la valeur liquidative en cas de problème de liquidité.

Nous considérons que cette décision est appropriée pour les raisons suivantes :

- **Notre positionnement commercial avec le choix de détenir en grande majorité les parts de nos OPC au sein de notre clientèle privée gérée avec laquelle nous entretenons des relations très étroites et historiques. De ce fait, cette connaissance client nous permet d'être averti en amont de tous mouvements sur le passif de l'OPC.**
- **Par ailleurs, nous mettons en œuvre une gestion diversifiée de placements liquides au niveau de l'actif des OPC avec en grande majorité, soit sous des OPC de taille importante, soit des titres de grandes capitalisations boursières, ce qui nous permet d'affronter avec sérénité les circonstances exceptionnelles de marché auxquelles nous pourrions faire face dans le futur ;**
- **Enfin, conformément à l'Instruction AMF-DOC-2012-01 et la Position-Recommandation AMF-DOC-2014-06, nous avons mis en place un dispositif adéquat de gestion des risques, visant notamment à évaluer et encadrer le risque de liquidité des OPC.**

En outre, pour ces mêmes raisons, nous avons également décidé de ne pas mettre en place ni de mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (Swing Pricing) ni de mécanisme de commission de souscription et de rachat ajustable (Anti Dilution Levy).

Les éléments d'information réglementaire sur nos fonds sont disponibles sur simple demande écrite à l'adresse de la société :

Sully Patrimoine Gestion, 73 boulevard Haussmann 75008 Paris